



1<sup>er</sup> **syndicat de France**, la CFDT compte plus de 640 000 adhérents, femmes et hommes travaillant dans tous les secteurs professionnels, dans le privé comme dans le public, et dans tous les territoires. La CFDT porte un syndicalisme de **transformation** sociale reposant sur les valeurs d'émancipation, pour rendre chacun acteur de sa vie, de démocratie, pour organiser la confrontation des idées, et de solidarité, pour garantir les droits de tou.te.s, en particulier des plus vulnérables. Engagée de longue date pour une **transition écologique juste**, la CFDT défend, en principe et en actions, la construction démocratique d'un modèle de développement écologiquement soutenable, socialement équitable et économiquement efficace, en anticipant et accompagnant ses conséquences sur les femmes et les hommes.

4 bd de la Villette  
75955 PARIS Cedex 19  
[www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)  
[transitionjuste@cfdt.fr](mailto:transitionjuste@cfdt.fr)

## Le point de vue de la CFDT

### EN BREF.

Pour la CFDT, la transition écologique juste est systémique et touche toutes les activités (recherche, formation, industrie, services publics, mobilités, habitat, santé, agriculture...) et tous les territoires. L'électrification des usages représente un levier pour la décarbonation de l'économie et doit s'inscrire dans les 4 piliers d'une transition énergétique juste défendus par la CFDT : sobriété, efficacité, énergie décarbonée accessible et abordable pour toutes et tous, débat démocratique (voir [Manifeste pour la transition écologique juste](#), argumentaire [Pour une transition énergétique juste](#) et [Cahier d'acteur CFDT Stratégie nationale énergie-climat](#)).

La décarbonation du mix énergétique impose de substituer aux énergies fossiles des énergies bas carbone et, autant que faire se peut, renouvelables, mais également de baisser sensiblement notre consommation d'énergie. En effet, aucune énergie n'est « propre » en tant que telle et toutes les sources de production nécessitent d'être soutenables, par-delà les émissions de gaz à effet de serre, du point de vue de la biodiversité, l'extraction des ressources, l'acceptabilité sociale, du coût économique et des générations futures. Dans ce mix, avec les parcs solaires et éoliens, avec la biomasse et les réseaux de chaleur, pour la CFDT, l'électricité de source nucléaire a toute sa place.

Par le principe de responsabilité dans la gestion des déchets d'origine nucléaire, la CFDT est favorable au projet de Technocentre de Fessenheim, sous réserve du respect de hautes exigences sociales, environnementales et territoriales. L'anticipation des emplois et compétences et la qualité du travail, y compris des sous-traitants, sur la base d'un avenant au contrat de territoire existant avec une gouvernance partagée doit figurer comme une priorité. Les enjeux liés à l'environnement et au territoire, portant sur la sécurité et la santé humaine (travailleurs/travailleuses et riverains), doivent être pris en compte.

La confédération CFDT a organisé un travail concerté entre plusieurs structures pour rédiger ce cahier d'acteurs : l'union régionale interprofessionnelle Grand Est, la CFDT du secteur parc nucléaire EDF, la fédération Chimie-Energie, le Syndicat national du Nucléaire de la Métallurgie, la fédération Mines et Métallurgie, la fédération Construction et Bois, avec l'appui du cabinet Syndex. Que les militant.es de chacune des structures soient remercié.es pour les échanges et contributions.



## PLANIFIER UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COHÉRENTE ET DÉMOCRATIQUE

Historiquement, la CFDT a porté la nécessité d'un mix énergétique équilibré et diversifié. C'est pour cela qu'elle réaffirme son opposition au tout nucléaire, tout en rappelant l'importance, aujourd'hui, de ce mode de production pour lutter contre le dérèglement climatique. La CFDT pose comme préalable que les politiques de l'énergie investissent sur les 4 piliers de la transition énergétique : **sobriété** et **efficacité** (pour faire baisser de 40 à 45 % la consommation d'énergie à 2050), **énergie décarbonée accessible et abordable** pour toutes et tous, **débat démocratique**.

Le nucléaire ne peut être la seule solution à la question de la transition énergétique vers la neutralité carbone. La production d'origine nucléaire et celles issues des énergies renouvelables ne sont pas opposables mais complémentaires pour lutter contre les effets du réchauffement climatique. La CFDT rappelle la nécessité de réduire progressivement la part du nucléaire dans le mix électrique au fur et à mesure du développement des autres sources d'énergie bas carbone, afin de ne pas enfermer les générations futures dans des choix arbitraires ou irréversibles pour de nombreuses décennies.

Quel que soit le mode de production, la CFDT réaffirme que la modification des installations ou le développement de nouvelles entités nucléaires ou renouvelables doivent être abordés avec toutes les parties prenantes afin de garantir les conditions de l'**acceptation sociale** et prendre en compte les effets sur l'eau, les sols et sous-sols et la biodiversité. Ainsi, la CFDT reste favorable à l'organisation de débats publics réguliers. **Chaque partie prenante, intéressée par les projets soumis, a le droit à l'expression et d'être impliquée dans ces projets.** A ce titre, la CFDT exprime son attachement au bon fonctionnement de la CNDP (Commission nationale du débat public) et de la CLIS (Commission locale d'information et de suivi) de Fessenheim, mais aussi à l'impératif d'un dialogue social de qualité à tous les échelons (entreprises, site, territoire) pour garantir l'opérationnalité de la transition énergétique juste.

## MAÎTRISER LA FILIÈRE DANS SON ENSEMBLE

La CFDT revendique une filière française du nucléaire cohérente et sûre pour construire un mix énergétique robuste où la simple logique de rentabilité ne peut être la seule priorité. La filière française doit s'inscrire dans une logique de **coopération** et ne pas laisser des entités isolées dans la loi du marché. Pour cela, la CFDT réaffirme la **responsabilité de l'Etat**



### dans la planification, le pilotage et l'organisation de la transition énergétique et de la filière.

Comme le promeut le nouveau contrat stratégique de filière nucléaire, il s'agit aussi de renforcer la solidarité et la solidité de la filière, avec des partenariats industriels garantissant un **modèle intégré multipartenaires** face à la concurrence internationale, et de renforcer la solidarité au sein de la filière, avec les PME et ETI, entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Si la filière nucléaire française est reconnue internationalement, la CFDT pose deux exigences : la **transparence** sur les activités nucléaires, notamment les développements technologiques et la **sûreté** sans faille dans les installations. Chaque acteur intervenant dans la chaîne de valeur du nucléaire doit se sentir concerné par l'implication de son travail vis-à-vis de la sûreté. Ces deux principes représentent pour la CFDT des jalons pour renforcer l'acceptabilité sociale du nucléaire.

## INTÉGRER LE TECHNOCENTRE DANS LA FILIÈRE NUCLÉAIRE

Le Technocentre est une installation industrielle destinée à valoriser, après préparation, fusion et contrôle radiologique, des métaux très faiblement radioactifs issus d'installations nucléaires démantelées, en vue de les utiliser dans les filières métallurgiques conventionnelles.

Environ 500 000 tonnes de métaux TFA (*très faiblement actifs*) seront produites dans les années à venir par le démantèlement d'installations nucléaires en France. A défaut de valorisation, ces matériaux seraient gérés comme des déchets radioactifs, entreposés à très long terme. Pourtant, une part significative de ces métaux présente un niveau de radioactivité suffisamment faible pour être valorisée. Outre la réduction des déchets, leur valorisation contribuera, dans une logique d'économie circulaire, à une économie de ressources naturelles et à une diminution des émissions de GES.

La France ne dispose pas encore de ce type d'équipement car sa réglementation l'interdisait jusqu'en 2022. Deux décrets modifiant le code de la santé publique et un arrêté en date du 14 février 2022 permettent et encadrent à présent les opérations de valorisation de métaux faiblement radioactifs en France. La réglementation française se trouve ainsi harmonisée avec celle d'autres Etats membres de l'Union européenne comme la Suède.

Le Technocentre ne sera pas une INB (Installation nucléaire de base), tel un centre nucléaire de production d'électricité (CNPE). Le Technocentre sera une ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) sous surveillance préfectorale, surveillance vraisemblablement déléguée à l'ASNR (Autorité de sûreté nucléaire et radioprotection).

## ANTICIPER LES ENJEUX SOCIAUX

Le projet Technocentre à Fessenheim créerait environ 180 emplois pérennes à partir de sa mise en service industrielle envisagée en 2031 et pendant toute la période d'exploitation de l'installation. La phase chantier emploiera en moyenne entre 150 et 180 personnes sur une durée de 4 ans environ, avec des pics pouvant atteindre 300 personnes.

La **typologie des emplois** envisagés pour exploiter le Technocentre est très conforme avec celle des centres de production nucléaires, à savoir un ratio proche de 50 % de cadres / 50 % d'agent.es de maîtrise, auxquels s'ajoutent les équipes de gardiennage. En termes de recrutement, de parcours professionnels et de reconversion, l'anticipation est le mot d'ordre, car les besoins grandissants de travailleurs et travailleuses spécialisé.es se fait déjà sentir dans ces secteurs, du fait de la transition énergétique. Il faut garder à l'esprit que les anciens salariés du site de Fessenheim ne représenteront pas un vivier de travailleurs, leurs situations ayant été traitées dans le cadre de la fin d'activité du CNPE.

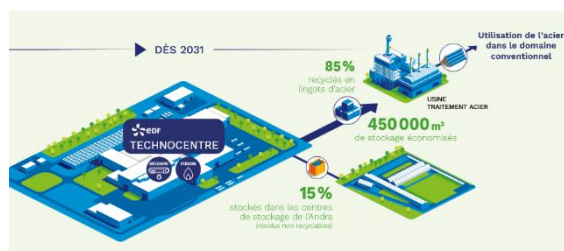
Le **CPRDFOP** (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) et le SRESRI (Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), avec le soutien des OPCO (Opérateurs de compétences nationaux) doivent être menés en cohérence avec l'anticipation des emplois et compétences.

Pour l'emploi au sein du Technocentre, la **féminisation des métiers** et l'égalité femmes-hommes doit être intégrée dès le démarrage des recrutements et la typologie des postes ouverts. Il constitue une opportunité d'activité pour **des jeunes** issu.es des cycles de formation, existants ou à mettre en place, dans le département du Haut-Rhin et la région Grand Est. Il doit aussi être ouvert à des personnes en

**reconversion professionnelle**, sur la base d'une cartographie territoriale, dans le cadre de dispositifs prévus ou à construire (par exemple TransCo), y compris pour des personnes éloignées de l'emploi : chômage de longue durée, jeunes sans diplômes... L'embauche de **personnes handicapées** doit aussi figurer dans les plans de recrutement et les modalités d'exercice des métiers. Enfin, l'arrivée de **travailleurs et travailleuses étranger.es** doit être anticipée, dans la phase de chantier comme dans la phase exploitation : accueil, cours de français langue étrangère, facilitation pour l'installation, le logement et la santé, respect des droits des travailleurs et travailleuses détaché.es. Toute pratique de dumping social doit être proscrite, avec un renforcement des contrôles de l'Inspection du Travail/Dreets.

A Fessenheim et sur les autres chantiers du nucléaire, la **santé et la sécurité des travailleurs** et travailleuses représentent des dimensions où les exigences sociales doivent à la fois être de haut niveau et mutualisées entre entreprises. Par exemple, avant le début de chantier, une base de vie doit être créée, un équipement pour la santé des travailleurs et travailleuses, ainsi qu'une maison des syndicats pour les accueillir. La CFDT revendique un dialogue social de qualité entre partenaires sociaux et la création d'un « **contrat de territoire santé et sécurité** » qui implique toutes les entreprises, inspirée par le modèle des JOP 2024, avec une exigence simple : **0 accident mortel sur le chantier**. Pour l'exploitation, la médecine du travail devra également être adaptée à cette nouvelle activité qui implique le transport, la manutention, la fusion de métaux TFA. Pour assumer ces objectifs, la CFDT revendique de créer un socle social commun entre les entreprises actives sur le site pendant la construction, avec une CSSCT (Commission sécurité, santé et conditions de travail) commune. La formation des travailleurs et travailleuses représente aussi un enjeu essentiel.

L'autre dimension à prendre en compte est la qualité de vie territoriale. Le logement, par exemple, est une problématique déjà identifiée par les pouvoirs publics. La CFDT appelle à trouver des solutions, en intégrant les enjeux de zéro artificialisation nette, pour les travailleurs et travailleuses du chantier de construction et ceux de l'exploitation, particulièrement les non-résidents, à la fois par les collectivités locales et EDF, qui propose des logements pour les travailleurs et travailleuses des CNPE.



## CONSTRUIRE UN PROJET ACCEPTABLE POUR LE TERRITOIRE ET SOUTENABLE POUR L'ENVIRONNEMENT

La CFDT rappelle son attachement au dialogue à tous les niveaux de la société civile. Durant la phase de construction, près de 30 camions par jour circuleront (en phase d'exploitation 8 par semaine). En termes de nuisances aux riverains et d'accidentologie, une vraie réflexion s'impose. Pour la CFDT, la consultation de la CLIS, des élu.es locaux, devra permettre de trouver le bon équilibre notamment au niveau des **plans de circulation** visant à réduire au maximum ces nuisances et risques routiers induits. De plus, et dans ce cadre, le site de Fessenheim est doté de deux atouts : une voie de chemin de fer et la proximité avec le Rhin. La CFDT recommande de privilégier les transports par rail et voie fluviale, à la fois des matériaux de construction pendant le chantier et les métaux pendant l'exploitation. Il sera nécessaire de veiller au suivi médical et radiologique des personnels concerné.es. Pour mémoire, la fiscalité générée par le Technocentre est estimée à environ 2,4 millions d'euros annuels pour le territoire, ce qui permet d'envisager des investissements utiles.

Le principe du Technocentre va favoriser **l'économie circulaire** dans la filière et au-delà. Ce seront près de 500 000 tonnes de métaux, dans les prochaines années, qui seront issus du démantèlement d'entités de la filière nucléaire. Sans retraitement particulier, ces métaux devront être traités comme des « déchets », donc stockés, c'est-à-dire laissés aux générations futures. Or, nous disposons aujourd'hui de la technologie nécessaire pour réduire très significativement ce volume. La fonte de ces métaux en lingots permet de concentrer la radioactivité sur une moitié des matériaux traités, en désactivant l'autre moitié, autorisant ainsi son ré-emploi dans les filières métallurgiques conventionnelles. De même, le format « lingot », permet de gagner énormément en volume, dans la mesure où il reste interdit de stocker des matériaux radioactifs creux. Aujourd'hui ces matériaux sont remplis de bétons une fois posés dans leur lieu définitif. Le Technocentre présente un double intérêt d'un impact environnemental et de sécurité optimisés.

L'implantation du Technocentre est prévue sur une friche industrielle correspondant à l'ancienne base « entreprises » réalisée dans le cadre de la construction du CNPE. Cette friche a depuis été rendue à la nature, sous surveillance de l'exploitant et dans l'enceinte surveillée du site. Il est aujourd'hui prévu de reprendre cette friche afin d'y implanter le bâti du Technocentre. Les **impacts sur l'eau, les**

**sols et sous-sols, et la biodiversité, les rejets (liquides et olfactifs)** occasionnés pendant la construction et l'exploitation, doivent être connus et documentés pour être évités ou contenus, à tous les stades du projet : construction, exploitation et démantèlement, et restauration du site. La transparence, le suivi et l'évaluation doivent être garantis par EDF au sein d'une structure locale de concertation. Pour la CFDT, la dimension environnementale, à l'instar de celle de la sécurité, doit être abordée sans transiger. Les préconisations de l'ASNR devront être suivies, et le dialogue avec les représentant.es de la société civile renforcé ; la CFDT y prendra toute sa part.

## CONCLUSION

La CFDT est favorable à la construction du Technocentre de Fessenheim, à plusieurs conditions :

- Construire une **filière socialement responsable** qui anticipe et sécurise les parcours professionnels des salarié.es, chez les donneurs d'ordre et les sous-traitants ;
- Prioriser la santé et sécurité par la prévention et viser le **0 accident mortel sur le chantier**, en instaurant une CSSCT interentreprises ;
- Être exigeant sur la **sûreté nucléaire** qui n'est pas négociable, pour tous les employeur.es et pour tous les travailleurs et travailleuses ;
- Prendre en compte tous les **risques écologiques et climatiques**, en réévaluant les impacts en continu ;
- Anticiper les **investissements pour le cadre de vie** : mobilités durables, logements ZAN-compatibles, services ;
- Dans le cadre du projet de territoire signé en 2019, conforter le comité de pilotage en tant que **structure permanente de dialogue social territorial** sous l'égide de la Préfecture et de la Région Grand Est en rassemblant les acteurs : représentant.es de l'exploitant et des entreprises, organisations syndicales et patronales, associations environnementales et riveraines, collectivités locales. Cette structure assurera le dialogue territorial sur les questions d'emplois et compétence, de sécurité et sûreté, ainsi que des questions environnementales et climatiques. Dans ce cadre, la signature d'un **avenant au contrat de territoire** permettra de faire converger des objectifs et poser l'organisation de la transparence des informations et analyses partagées, du suivi du projet (de la construction au démantèlement) et de son évaluation.

